

# PROCES VERBAL

## Séance du COMITE SYNDICAL du 14 avril 2016

**Date de convocation : 01/04/2016**

**Nombre de délégués en exercice : 16**

**Nombre de présents : 13**

**Nombre de pouvoirs : 1**

L'an deux mil seize, le 14 avril à 18 heures 30, les membres du Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau de la Rive Gauche de l'Orb, régulièrement convoqués, se sont réunis, en séance ordinaire, à la mairie de Laurens - Salle des associations, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Charles HEY, Président.

**Etaient Présents :**

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Commune d'AUTIGNAC :               | MARCHI Jean-Claude et BOSC Alain       |
| Commune de CABREROLLES :           | COSTE Christian et VILLANEUVA Emmanuel |
| Commune de CAUSSINIOJOULS :        | ROQUE Thierry et CHABBERT Jacques      |
| Commune de FAUGERES :              | GALTIER Daniel                         |
| Commune de LAURENS :               | ANGLADE François et JALBY Geneviève    |
| Commune de MAGALAS :               | HEY Charles et GONZALEZ René           |
| Commune de ST NAZAIRE DE LADAREZ : | MORERA Pierre et COURVILLE Dany        |
| ARTELIA :                          | LE Quoc Thin                           |

**Etait absent :**

Commune de Faugères : BOUCHE Philippe

Procuration : BOUCHE Philippe (Commune de Faugères) à GALTIER Daniel

Suite à une erreur des services, la Commune de ROQUESSELS n'a pas été conviée.

### 1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU de la séance du 30 novembre 2015

Aucune observation n'étant faite, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### 2°) FINANCES – BUDGET SRGO-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 (Unanimité)

Ayant constaté que toutes les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées, le Comité syndical approuve le compte de gestion 2015 dressé par la Trésorerie de Murviel les Béziers.

### 3°) FINANCES – BUDGET SRGO-APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 (Unanimité)

Après avoir examiné les documents budgétaires présentés sous la présidence de Geneviève Jalby, hors de la présence du Président, les membres du comité syndical approuvent le compte administratif 2015 qui se résume ainsi :

**Section d'exploitation :**

Dépenses : 199 581,65 €

Recettes : 356 564,47 €

Résultat de l'exercice : 156 982,82 €

Report résultat N-1 : 0

Résultat de clôture : 156 982,82 €

**Section d'investissement :**

Dépenses : 350 081,13 €

Recettes : 614 019,97 €

Résultat de l'exercice : 263 938,84 €

Report résultat N-1 : 555 893 €

Résultat de clôture : 819 831,84 €

**Restes à réaliser :**

Dépenses : 492 302,64 €

Recettes : 1 141 796 €

#### 4°) FINANCES – BUDGET SRGO-BUDGET PRIMITIF 2016 (Unanimité)

Le budget primitif 2016 est équilibré comme suit :

->Exploitation : 369 837 €

->Investissement : 3 430 673,64 €

Il est convenu que le budget investissement comprendra une dépense assurance dommage ouvrage (180 000 €) pour la station de traitement de turbidité qui sera adoptée ou non en comité syndical.

#### 5°) DEMANDE DE LA COMMUNE DE VILLEMAGNE L'ARGENTIERE POUR UN RACCORDEMENT DE SECOURS A CONDUITE D'EAU (Unanimité)

Le Président expose à l'assemblée la demande de la Commune de Villemagne l'Argentière sollicitant le SRGO pour un branchement de secours (besoin complémentaire de cette commune par rapport à son alimentation principale). Il va demander à la Saur de déterminer le lieu du branchement, l'emplacement de la pose des compteurs. Une réunion avec les élus de Villemagne sera programmée. Une convention fixant les conditions devra être signée.

Unanimité est donnée pour signer cette demande.

#### 6°) ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAITEMENT DE TURBIDITE (Unanimité)

Après avis d'appel public à la concurrence lancé le 12 novembre 2015, deux candidats ont soumissionné : groupements d'entreprises Gaz et eaux / Touja et Saur/ Marcory. L'ouverture des plis a mis à jour les propositions des deux groupements définies comme suit :

->offres de base :

-Gaz et eaux/ Touja : 2 345 107 € HT

-Saur / Le Marcory : 1 455 097 € HT

->Variantes :

-Gaz et eaux/Touja : 1 477 105 € HT

-Saur/Le Marcory : 1 489 927 € HT

Les variantes proposées par les candidats sont similaires : stockage de l'eau brute en amont de la filière de traitement, process de l'ultrafiltration, neutralisation des eaux de lavages des membranes, réactifs pour nettoyage des membranes, mise à l'équilibre calco-carbonique par cascade hydraulique.

Après négociation, la Commission d'appel d'offres a retenu ce jour 14 avril à 18h15 la proposition de base de la Saur pour un montant final définitif du marché de 1 461 250 € HT (dont 16 250 € HT pour un habillage complet du bâtiment « imitation pierre » dans l'optique d'une intégration paysagère°). Cette préoccupation environnementale se posait en effet dans la mesure où, par rapport au dossier de consultation des entreprises, la Saur avait proposé un bâtiment rehaussé et réalisé sur deux niveaux pour une meilleure fonctionnalité et une optimisation des conditions de travail. Les variantes ont été écartées : elles généraient des surcoûts d'exploitation.

#### 7°) PROJET DE FUSION AVEC LE SYNDICAT DE LA MARE (Unanimité)

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 30 novembre 2015 et à l'unanimité, le Comité syndical s'était engagé dans le principe d'une fusion entre le SRGO et le SIE de la Mare. Une commission de réflexion a été constituée et est chargée du suivi et de l'avancement de ce dossier. Des contacts ont été pris avec le SIE de la Mare qui s'engage aussi dans cette réflexion... Le but étant, par la fusion des syndicats, de respecter la « Loi Notre » et de continuer à exister pour gérer l'eau et éventuellement l'assainissement.

Monsieur le Sous-Préfet de Béziers a reçu une délégation des deux syndicats le 29 février 2016, réunion qui s'est conclue de manière positive. Monsieur le Sous-Préfet a d'ailleurs appelé Monsieur Hey pour lui confirmer qu'il avait rencontré Monsieur le Préfet à ce sujet et qu'ils étaient d'accord pour cette fusion. Un courrier a également été adressé le 10 mars 2016 par Monsieur le Sous-Préfet aux présidents des deux syndicats confirmant que la procédure engagée était la bonne (courrier remis en copie aux élus du Syndicat).

Monsieur le Président remet alors un « canevas » sur les enjeux de la loi Notre, faisant ressortir l'utilité de la fusion, afin de permettre aux communes du SRGO de maîtriser le prix de l'eau, la qualité de l'eau, de répondre aux besoins des communes, à leur expansion... Il précise que le SIE de la Mare est favorable à cette fusion et remet également un procès-verbal de leur réunion, faisant ressortir les craintes à gommer et la nécessité pour les communes de continuer à rester maîtres du jeu (prix de l'eau, qualité de l'eau, besoins des communes, etc...)

Monsieur le Président précise que globalement les deux syndicats ont les mêmes préoccupations, les mêmes enjeux. Il précise que forcément le Syndicat de la Mare qui a un réseau gravitaire aura toujours un prix inférieur au m3 d'eau à celui du SRGO qui nécessite des pompages, qui dispose en plus d'un forage et d'une usine de clarification en cours de réalisation. En fait, il y a le bassin versant de la Mare et le bassin versant du Libron, avec une tarification différente. De plus, le SRGO a un fermier, la

Saur, dont le contrat court encore pour six années, mais rien n'empêche ou n'empêchera les élus de passer en régie sous réserve d'assurer un service, un bon service aux usagers.... Ce sera une condition importante.

Monsieur le Président précise enfin qu'il est en contact avec le « Centre de formation des Maires et des Elus locaux » ainsi que le Président du SIE de la Mare, et que cette structure confirme que la procédure engagée est la bonne pour continuer d'exister, mais que les élus concernés doivent être mobilisés et agir rapidement pour arriver éventuellement à boucler ce dossier d'ici la fin de l'année. Cette structure se propose d'apporter son aide aux deux syndicats. Le problème de la compétence assainissement se pose, et là encore il faudra de la réflexion sans précipitation.

Il semble logique d'avoir la compétence sur tous les liquides (eau potable /eaux usées) car la facturation est unique (même quittance).

Le débat est engagé. Il est rappelé que les budgets eau et assainissement sont des budgets où « la vérité des prix s'impose » et qu'aucune commune, ou structure intercommunale, ne peut abonder. Pour l'assainissement, un état des lieux sera très nécessairement réalisé, la mise à niveau chiffrée, afin d'éviter que les bons élèves paient pour les mauvais. De plus, la compétence assainissement pourra être certainement à la carte.

A l'unanimité, il est décidé de continuer la réflexion, de rencontrer les élus du SIE de la Mare, de commencer à réfléchir aux statuts de la nouvelle structure avec l'aide du Centre de Formation des Maires et des Elus Locaux, de participer aux frais de l'étude lancée par le SIE Mare (marché à bons de commande de cette structure).

Et le Président de conclure qu'un gros travail doit être engagé par la Commission et tous les élus, afin d'arriver à prendre la meilleure décision dans l'intérêt des habitants, de nos communes, par la maîtrise du prix de l'eau et de l'assainissement. Un travail exemplaire a toujours été mené par le SRGO, les résultats sont là et les réalisations en cours sont importantes.

Après la réflexion, les conseils municipaux devront se prononcer sur des documents clairs, transparents et précis.

## 8) ESTIMATION DE NOS FUTURES PRODUCTIONS EAU ENTRE LA RESSOURCE DE LA MARE ET LE FORAGE (présentation Artelia)

Actuellement le SRGO est alimenté par la Source de la Fontcaude gérée par le Syndicat de la Mare (débit de 72 m3/h) et par le forage de Lacan à Faugères (débit de 100m3/h). L'analyse du Cabinet Artelia présente un comparatif entre le volume d'eau mis en distribution depuis 2009 et le volume nécessaire estimé sur cette même période par le schéma directeur (établi en 2008). Clairement, les consommations actuelles du SRGO sont en évolution inverse des consommations prévisionnelles du schéma directeur. Ce qui implique que les besoins estimés les jours de pointe aux horizons 2020-2025 peuvent être considérés comme surévalués.

A titre indicatif :

-volume global distribué en 2010 : 805 625 m3/an

-volume global distribué en 2013 : 752 843 m3/an

-volume global distribué en 2014 : 722 537 m3/an

->Estimation 2009 :636 087 m3/an

->Estimation 2015 :692 580 m3/an

->Estimation 2025 : 843 817 m3/an

Le schéma directeur avait prévu un premier déficit en eau en 2015 en période de pointe, ça n'a pas été le cas.

Néanmoins les besoins en eau restent un point à prévoir pour les années futures, notamment avec le développement de nos communes. Avec le nouveau forage en construction (mis en service en mai 2017 avec un débit prévu de 200 m3/h) et la source de Fontcaude (72 m3/h), le SRGO aura une production de 5 440 m3/jour, ce qui représente une ressource supérieure aux besoins prévus à l'horizon au-delà de 2025 (échéance du schéma directeur).

## 9) POINT SUR LES TRAVAUX DU FORAGE DE LACAN

Le tubage est terminé. Le pompage par paliers a été effectué avec succès la semaine dernière, l'eau est de moins en moins turbide, et le niveau d'eau remonte rapidement. Cette semaine, le pompage a été réalisé en continu sur trois jours pour tester la capacité maximale de débit. Les analyses de première adduction auront lieu lundi 18 avril par le laboratoire Carso mandaté par l'ARS. Des analyses complémentaires seront réalisées vendredi 15 avril en fin de pompage continu par le laboratoire Eurofins, elles permettront de conforter les analyses officielles de l'ARS.

## 10) VERSEMENT D'UNE INDEMNITE A LA MAIRIE DE LAURENS (Unanimité)

Le SRGO versera une indemnité de 1200 € à la mairie de Laurens pour la gestion des affaires courantes du syndicat, qui la reversera à Madame Ach, suite au départ de Monsieur Laulhé, conformément à la délibération du Conseil municipal de Laurens.

**11) DEMANDES DE BRANCHEMENTS DOMAINES SAINT-JEAN /DOMAINE HOSTES (Unanimité)**

Un accord de principe est donné sous condition que ces branchements n'entraînent pas de perturbation des réseaux. Un avis sera demandé à la Saur et au Cabinet d'architecte. Une estimation des coûts est demandée à la Saur.

**12) PLAN VIGIPIRATE – RENFORCEMENT DE SECURITE DES RESERVOIRS**

Le Président propose d'effectuer le tour des châteaux d'eau avec les membres du comité syndical qui le souhaitent et la Saur pour effectuer un état des lieux et envisager les actions à engager. Il est quant à lui partisan d'un système de grilles de sécurité. Concernant les alarmes anti-intrusion, il est précisé que le Plan Vigipirate exige de vider le château d'eau si une alarme anti-intrusion se déclenche.

**13) ADHESION DE LA COMMUNE DE ROQUESSELS**

Une réunion sera organisée avec la Commune de Roquessels et la Saur pour effectuer un état des lieux, et assurer le transfert de compétences. Problème identifié : 16 branchements en plomb.

**14) ECHANGE DE TERRAIN CONTRE BRANCHEMENT –PARCELLE E 1032- COMMUNE DE FAUGERES(Unanimité)**

Un ancien dossier demande régularisation. Il s'agit d'un accord sur un échange datant de 1979 entre la cession d'un terrain contre une demande de branchement. Le terrain concerné est celui sur lequel se trouve aujourd'hui une station de prélèvement à Faugères. Accord est donné pour respecter les engagements passés : la cession se fera au prix symbolique de 10 euros, le branchement sera accordé avec une limite de 30 m<sup>3</sup> à l'année.

**15) CHEMIN DE LA TOUR SUR ORB –CONDUITE DECHAUSSEE-(Unanimité)**

Conduite endommagée par les orages : La SIE de la Mare se charge des frais de réparation de cette conduite au titre des dégâts d'orages. Le comité donne son accord à l'unanimité.